



MAZAN

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mars 2019.**

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués.

Vingt-neuf étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé la mise en place d'un partenariat avec le Pôle Emploi de Carpentras afin d'accompagner les demandeurs d'emploi de la commune pour effectuer leurs démarches.

Elle a accordé une avance sur subvention au centre de loisirs et au centre culturel et autorisé M. le maire à signer la convention en résultant.

Elle a décidé de participer au financement d'un projet de classe découverte du collège André Malraux et de renouveler pour l'année 2019 la convention avec la CAF de Vaucluse relative au dispositif « Carte Temps libre ».

Elle a approuvé les projets suivants :

- Installation d'un éclairage aux normes en vigueur des courts de tennis n°1 et n°3 ;
- Etude-action réalisée par la CoVe avec participation de la commune pour la revitalisation des centres bourgs ;
- Travaux de voirie.

Elle a débattu et pris acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2019 qui lui a été présenté.

Elle a approuvé la convention de formation des membres du CHSCT à passer avec le centre de gestion 84 et modifié le tableau des effectifs.

M. le Maire a répondu à diverses questions et informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal.